

Montants approximatifs des frais de justice

COUR SUPÉRIEURE

Procédures (Voir N. B. page 485)	Autres cas			
	1 ^{ère} classe	2 ^{ième} classe	3 ^{ième} classe	4 ^{ième} classe
Si l'action est réglée avant l'entrée...	29 60	22 10	17 35	12 40
Si l'action est réglée après l'entrée (avant cont.).....	45 40	31 40	26 15	20 70
Si jugement est rendu ex-partie sans enquête.....	54 40	37 70	30 75	23 30
Si jugement est rendu ex-partie sur affidavit.....	64 90	48 20	35 25	27 70
Sur saisi-arrêt après jugement (jugt rendu).....	19 90	17 80	15 35	10 30
(Il faut ajouter, dans tous les cas, les frais de route de l'huissier, 25c. par mille parcouru, sans frais de retour, en outre des péages aux barrières, aux tra- verses et aux ponts).				
Sur exécution immobilière .. \$62 00 plus les frais de route .. (?) 2 00 3% sur prix de vente .. (?) 30 00 \$2.00 par collocation .. (?) 8 00				
Total, environ.....	\$102 00			